

**Madame BOCQUIER Marie-Françoise  
5 All. Cantegrive  
64600 Anglet**

Référence : 1154847

**ATTESTATION D'ASSURANCE SUR LES GARANTIES D'ASSISTANCE**

La Compagnie EUROP ASSISTANCE INSURANCE, agissant par l'intermédiaire de sa succursale française dont l'établissement est situé au 1 promenade de la Bonnette 92230 Gennevilliers, France, atteste par la présente que la (les) personnes(s) suivante(s):

MARIE-FRANÇOISE BOCQUIER

est(sont) garantie(s) dans les conditions et selon les modalités prévues au contrat d'assistance, au titre et pour la durée de validité de la carte bancaire Gold Mastercard n°513781 expirant en 06/22, lors d'un séjour privé et professionnel n'excédant pas 90 jours consécutifs, en CAP-VERT pendant la période du 12 mai 2022 au 26 mai 2022.

Le contrat d'assurance prévoit\* notamment en cas de Maladie et/ou Blessure telles que définies dans celui-ci :

- remboursement à titre complémentaire des frais médicaux engagés à l'étranger jusqu'à concurrence du plafond prévu par le contrat d'assistance (Maximum 155000 €).
- rapatriement en cas de maladie et/ou accident selon décision des médecins d'Europ Assistance
- rapatriement de la dépouille mortelle en cas de décès

Ces prestations et garanties s'appliquent également en cas d'infection à la COVID-19 au titre de la Maladie.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit, dans le cadre des formalités d'obtention de visa, et ne saurait engager la Compagnie au-delà des limites, exclusions, clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère, étant entendu que ces dernières sont accordées dans le respect des lois et règlements applicables.

A Gennevilliers, le 30 Avril 2022

**Europ Assistance Insurance**

Europ Assistance Italia S.P.A.,  
au capital de 12 000 000 € agissant par  
l'intermédiaire de sa succursale française,  
1 promenade de la Bonnette  
92230 Gennevilliers  
01 41 85 86 86  
SIRET 89760035900011



Nicolas Sinz  
Mandataire Général de la Succursale française  
de Europ Assistance Insurance

\*Sous réserve des cas d'exclusion mentionnés dans les conditions générales du contrat.